

u'cosmetics

13^{ÈME} ÉDITION
COLLOQUE PROFESSIONNEL
ET CONCOURS ÉTUDIANTS
INNOVATION ET FORMULATION COSMÉTIQUE

RÈGLEMENT U'COSMETICS

13^{ÈME} ÉDITION



CONCOURS ÉTUDIANTS FORMULATION ET INNOVATION COSMÉTIQUE

L'innovation est un maître mot en cosmétique car source de performance. Il est fondamental de suivre les tendances, les avancées technologiques afin de pouvoir anticiper les attentes des consommateurs. Le concours étudiant U'Cosmetics a été créé dans ce sens en alliant le marketing et la formulation de produits cosmétiques.

L'édition 2022 est centrée sur le thème suivant :

LA COSMETIQUE PROFESSIONNELLE :

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA PRATIQUE

Article 1 : Public Visé

U'Cosmetics est le seul concours étudiant national sur la thématique cosmétique. Chaque projet doit obligatoirement être porté par un ou plusieurs étudiants de bac + 3 inscrit(s) en formation concernée par la formulation, le marketing, la cosmétologie ou autres domaines.

Chaque équipe projet a la possibilité d'intégrer deux étudiants de formation de niveau d'études inférieur à Bac +3 (Exemples : CAP / BP / BTS esthétique, coiffure, etc.).

Article 2 : Prix du concours

Les prix décernés lors du concours U'Cosmetics sont les suivants :

Innovation Formulation : Cette catégorie est destinée aux projets présentant un produit fini, conforme à la réglementation européenne sur les produits cosmétiques, qui devra mettre en évidence au moins une innovation en lien avec le thème de la Cosmétique solide. Seuls les produits formulés peuvent concourir dans cette catégorie.

Concept innovant : Cette catégorie est destinée aux projets présentant un concept innovant. L'innovation portera sur un ou plusieurs aspects en lien avec la Cosmétique professionnelle : formulation, design, packaging et marketing, gestuelle, accessoire. Cette catégorie ne nécessite pas de présenter un produit cosmétique formulé mais au minimum un prototype du concept.

Prix spécial Philippe Collas : Un projet sera récompensé en tant que coup de cœur du public (vote des internautes). Le choix se fait indépendamment de la catégorie dans laquelle le projet concourt.

Prix coup de cœur du jury : Un projet sera récompensé en tant que coup de cœur du jury. Comme pour le prix spécial Philippe Collas, le choix se fait indépendamment de la catégorie dans laquelle le projet concourt.

Un projet sera récompensé par catégorie.

Article 3 : Mode de fonctionnement

Les étudiants peuvent participer seul, ou par équipe jusqu'à 5 personnes de bac +3 à bac+5 maximum, plus 2 autres étudiants de niveau d'études inférieur à Bac +3. Plusieurs personnes/équipes d'étudiants par établissement peuvent participer au concours. **Les équipes peuvent aussi être constituées d'étudiants d'établissements différents.**

Le nombre de projets/équipes présentés par formation/diplôme est limité à 4.

Exemple : Maximum 4 équipes sur deux années de formation d'un même Master.

Chaque étudiant et équipe d'étudiants est sous la responsabilité de l'établissement dans lequel il est scolarisé. Il en revient donc à la charge de l'établissement ou du responsable de formation de présélectionner les dossiers présentés le cas échéant.

Le concours est réservé aux travaux effectués dans le cadre de travaux pratiques et/ou projets tuteurés ou encore de projets individuels (hors temps de formation) en accord avec l'établissement formateur. Ceci inclut les travaux effectués pour des porteurs de projet de création d'entreprise sous réserve d'une autorisation écrite de celui-ci fournie lors de l'inscription au concours mais exclut les stages de fin d'études en entreprise ou les contrats de professionnalisation/d'apprentissage.

Ce concours consiste à présenter un produit cosmétique innovant formulé ou non, répondant au cahier des charges de l'article n°4 et à la problématique de l'édition en cours.

Le concours s'effectue en 2 temps :

- Une présélection des dossiers présentés par le jury de professionnels
- Une finale pour départager les projets sélectionnés qui se déroulera au cours de la journée U'Cosmetics, le jeudi 17 mars à l'UCO-BN (Guingamp).

Afin de valoriser le travail de chaque équipe, sélectionnée ou non pour la phase finale du concours, le teasing de chaque projet sera publié sur les réseaux sociaux et sur le site web : <http://ucosmetics.fr/>

Article 4 : Cahier des charges

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Être innovant par rapport à l'existant sur le marché. Son innovation peut porter sur :
 - Sa formulation
 - Ses matières premières
 - Son process de fabrication
 - Sa technologie
 - Son marketing
 - Son utilisation
 - Ses atouts fonctionnels
 - Son packaging
 - Sa texture
 - La gestuelle qui lui est associée
 - Son process de fabrication

- Être conforme à la réglementation européenne sur les produits cosmétiques et aux différentes normes européennes en vigueur. Il sera nécessaire de rappeler le cadre réglementaire de la Cosmétique professionnelle.
- Être transférable à une échelle industrielle : les équipes sont fortement incitées à démontrer que des recherches ont été menées pour vérifier la faisabilité technique du projet.

Article 5 : Composition et rôles du comité d'organisation et du jury

1. Le comité d'organisation

Il est constitué par :

- Elodie GOUBIL : Responsable de formation UCO-BN / Responsable U'Cosmetics
- Sandrine JALAI : Chargée de Communication UCO-BN
- Des étudiants de l'UCO-BN de la filière Biotechnologies, parcours Ingénierie des Produits Cosmétiques

Il procèdera au préalable :

- À la réception des dossiers d'inscription et dossiers techniques
- Au contrôle de leur régularité au regard du règlement du concours

2. Le jury professionnel

Le Jury est constitué de 12 professionnels (industriels, consultants et de représentants de la presse spécialisée).

Il procède à la **présélection** des équipes finalistes lors du pré-jury après une étude des différents dossiers qui seront présentés.

Les candidats seront informés du résultat de la présélection au cours du mois de février par mail.

Il établit le classement final et désigne les lauréats du concours lors de la journée U'Cosmetics (hors prix spécial Philippe Colas, décerné par le public).

Remarques :

- La décision du jury professionnel est sans appel.
- La remise des prix se fera à la fin du colloque devant le public.

Article 6 : Participation au concours / Calendrier

- 9 décembre 2021 : date limite de réception du formulaire d'inscription et des déclarations d'engagement

Pour participer au concours, l'équipe d'étudiants doit télécharger sur le site officiel d'**U'Cosmetics**, dans la rubrique « Inscriptions » les documents suivants :

1. La déclaration **individuelle** d'engagement
2. Le formulaire d'inscription

L'ensemble des documents doit être envoyé **par e-mail** à : contact@ucosmetics.fr

Tout dossier d'inscription non envoyé avant cette date, incomplet ou ne respectant pas le règlement général du concours, ne sera pas pris en compte par le comité organisateur.

- 20 janvier 2022 : date limite de réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier

Le dossier à présenter est constitué de :

- Un dossier technique (modèle téléchargeable sur le site internet du concours)
- Une fiche de synthèse (modèle téléchargeable sur le site internet du concours)
- Des échantillons ou un (des) prototype(s)
- D'une vidéo teasing du projet présenté d'une durée maximum de 1min30s

L'ensemble du dossier devra être envoyé à l'organisation U'Cosmetics **par courrier et par mail** :

Envoi par courrier :

- Dossier (5 exemplaires)
- Fiche de synthèse (5 exemplaires)
- Échantillons ou prototype (5 échantillons dans le cas d'un projet avec formulation / minimum 1 prototype dans le cas d'un projet concept).

Envoi par mail :

- Dossier technique sous format PDF (maximum 1Mo)
- Fiche de synthèse sous format PDF
- Vidéo teasing de 1'30 du projet (via Wetransfer si le fichier est trop volumineux)



Si le projet présenté s'est fait avec des partenaires de l'événement U'Cosmetics (fournisseurs d'ingrédients, de packagings, etc.) le dossier technique ainsi que la présentation orale doivent valoriser ces partenaires.

Tout dossier arrivé après la date limite ne sera pas étudié.

Ni le dossier, ni les échantillons ne seront retournés aux candidats. Le jury s'engage à respecter les règles déontologiques habituelles, notamment en matière de confidentialité des projets présentés.

- [Début février 2022 : 1ère sélection du jury](#)

Le jury se réunit une première fois pour retenir les dossiers les plus pertinents (selon les critères d'évaluation établis). Les résultats seront transmis à tous les candidats dans les jours suivants.

- [3 mars 2022 : date limite d'envoi du diaporama](#)

Chaque équipe retenue devra réaliser un diaporama de son projet, sous format PowerPoint, selon les modalités suivantes :

- Le diaporama ne pourra contenir que 4 slides
- La durée maximale de la présentation est de 4 minutes
- Il est conseillé d'éviter de multiplier les styles d'animation

Ce diaporama est à remettre **par mail** à l'organisation U'Cosmetics.

- [17 mars 2022 : présentation orale des projets et remise des prix](#)

Chaque équipe retenue présentera à l'oral (voir indications ci-dessus) son projet devant le public présent, le jury et les étudiants et aménagera un stand mettant en valeur le ou les produit(s) innovant(s). Ce stand sera consulté librement par les personnes présentes au colloque.

A la suite des différentes présentations, le jury délibérera et l'annonce des résultats accompagnée de la remise des prix aura lieu en fin de journée.

Article 7 : Protection de l'innovation

Pour leur participation à ce concours d'innovation, les étudiants devront être sensibilisés aux notions de propriété intellectuelle. Ainsi, après validation des inscriptions, un atelier sur ce sujet, animé par un expert, sera proposé le mardi 14 décembre 2021 de 17h à 18h pour tous les étudiants inscrits (en visioconférence).

Un atelier de sensibilisation à la création d'entreprise sera également proposé en visioconférence le mardi 25 janvier 2022 de 17h à 18h.

Il est par ailleurs conseillé aux étudiants participants de déposer une enveloppe SOLEAU. Les modalités de la demande d'enveloppe SOLEAU et de la demande de dépôt de brevet sont disponibles sur le site officiel de l'INPI : www.inpi.fr

Les projets peuvent aussi faire l'objet d'un dépôt de brevet.

Toutes les informations diffusées sur les réseaux dans le cadre du concours appartiennent au domaine public (vidéo teasing). Il appartient donc à chaque équipe de sélectionner les informations concernant le projet qu'elle souhaite divulguer ou non.

En revanche, toutes les informations contenues dans le dossier technique sont privées et uniquement partagées par les membres du jury qui signent une charte engageant au respect de la confidentialité.

Article 8 : Loi informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Elles concernent le mode de conservation, d'utilisation et cession des informations recueillies sur les bulletins de participation, l'accord pour diffusion des noms et prénoms et écoles / universités des gagnants sur tout média sans contrepartie.

Chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse du concours

Pour plus d'informations concernant les droits : www.cnil.fr

Article 9 : Droit à l'image

A l'occasion du concours U'Cosmetics, des photos des produits et des étudiants pourront vous être demandées.

Ces photos sont diffusées par U'Cosmetics sur les réseaux sociaux, éventuellement dans la presse, et elles sont mises à disposition sur le site internet de l'évènement. Ces photos sont utilisées pour la communication autour de l'évènement.

Par l'acceptation du présent règlement, vous acceptez également la diffusion de ces photos.

Article 10 : Contractualisation

La participation au concours emporte acceptation du règlement. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation. Il peut, selon impératifs, être possible d'écourter, de prolonger, modifier ou annuler le concours.

Article 11 : Aide financière

L'organisation U'Cosmetics s'engage à participer aux frais de déplacement et d'hébergement des équipes à hauteur de 400€ au maximum par équipe sélectionnée à la finale du concours, sous réserve de présentation de justificatifs valables (tickets de train, d'avion, de péage d'essence, etc.).

L'organisation U'Cosmetics fournit le petit déjeuner et le déjeuner aux concourants sélectionnés le jour de la finale du concours.

Article 11 - Autres dispositions

Le comité organisateur de l'UCO-BN se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours U'Cosmetics de l'UCO-BN ou de modifier les dates, si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'objectif de ce concours est avant tout pédagogique. Il s'inscrit dans une démarche constructive de l'innovation cosmétique.

Par conséquent, les projets déposés peuvent être proposés simultanément à d'autres concours.

Article 12 - Lieu de dépôt du règlement et consultation

Le règlement du concours est déposé sur le site dédié au concours :

www.ucosmetics.fr

Article 13 : Contact

Concours organisé par l'**UCO Bretagne Nord** (Guingamp – 22) - Master Professionnel Ingénierie des produits cosmétiques.

Équipe étudiante organisatrice :

Chloé DUBOEUF, responsable concours : 06 78 98 55 03

Cassandra HEDE, responsable colloque : 06 07 71 05 93

Emilie CHAMAILLARD, responsable partenaires : 07 70 30 07 03

Angèle POUVREAU et Léonie BODIN, responsables communication: 06 06 99 73 33 et 06 25 99 54 37

Responsable de l'événement :

Elodie Goubil, responsable pédagogique UCO BN : 02 96 44 46 46

Adresse postale :

UCO Bretagne Nord
Concours U'Cosmetics
37, rue du Maréchal Foch
22 200 GUINGAMP

Adresse mail : contact@ucosmetics.fr

Annexe 1 : Critères d'évaluation

Le dossier technique sera évalué selon les critères définis ci-dessous :

Créativité – originalité :

Quel est le niveau de créativité proposé ?

Le projet est-il particulièrement original ?

S'agit-il d'une innovation de rupture ou d'une amélioration d'un produit existant ?

Apporte-t-elle une avancée significative ?

Sensorialité – Fonctionnalité :

Le produit répond-il à un besoin, à une envie ?

Donne-t-il envie d'être acheté et utilisé ?

Le produit apporte-t-il une sensation nouvelle à l'utilisation ou au résultat beauté ?

Le produit a-t-il une particularité d'utilisation ?

Les différentes formes de l'innovation :

L'innovation proposée impacte-t-elle les autres champs d'application du produit : pack, communication, positionnement, process, etc. ?

L'innovation proposée impacte-t-elle l'ensemble du mix marketing : nouvelle approche packaging, communication originale, positionnement prix spécifique, promotion atypique, intégration de la notion de personnalisation, prise en compte du développement durable... ?

Est-elle facilement transposable à l'échelle industrielle ?

Connaissance du sujet :

L'innovation intègre-t-elle l'ensemble des connaissances pouvant être acquises par une veille technologique et des études bibliographiques sur le sujet ?

Quel est son positionnement vis-à-vis de la concurrence ?

Est-elle en conformité avec la réglementation en vigueur ou propose-t-elle une adaptation ?

Exécution :

Qualité de l'exécution, du produit, du dossier de présentation, des échantillons...

Le dossier est-il complet ?

Une attention particulière est portée au professionnalisme du dossier, notamment en termes de syntaxe et orthographe.

Choix des matières premières :



L'approvisionnement en matières premières doit préférentiellement se faire via des professionnels du secteur, **éviter les plateformes commerciales d'achat pour particuliers** (Aroma-Zone, Cdiscount, Amazon...)! Si vous rencontrez des difficultés à vous procurer certaines matières premières, contactez-nous par téléphone ou par e-mail : contact@ucosmetics.fr. L'équipe organisatrice du concours fera son possible pour vous aider dans vos recherches.